



Meubles Via

....une garantie de confort, durabilité et satisfaction.

Depuis plus de 45 ans, Meubles Via met sur le marché une gamme de meubles conçus et fabriqués avec minutie par un personnel hautement qualifié, et offerts dans un vaste choix de cuirs et de tissus soigneusement sélectionnés.

L'expertise et le souci de la qualité chez Via lui permettent d'assurer à sa clientèle les garanties suivantes:

Les meubles Via sont conçus pour vous donner satisfaction des années durant. Pour prolonger leur aspect, rien ne vaut un bon entretien comme passer l'aspirateur et retourner les coussins de tissus lorsqu'ils sont réversibles. Un linge humide et un savon doux enlèveront les taches légères sur le cuir, dans les cas plus graves, faire appel à un expert.

Ces garanties sont pour les pièces seulement.

Main-d'œuvre garanti pour un an.

À VIE	5 ANS	3 ANS	2 ANS	1AN
CADRE RESSORTS MÉCANISME FERMETURE-ÉCLAIR	CUIR	MOUSSE	MOTEUR	TISSU BOÎTE D'ALIMENTATION BOUTON-CONTACT BATTERIE RECHARGEABLE CÂBLE & POIGNÉE
COUTURES				TRANSPORT ET MAIN- D'ŒUVRE

La garantie pour les pièces est valide aussi longtemps que la pièce est disponible. Meubles Via n'est pas responsable si une pièce (ex : mécanisme) est discontinuée par notre fournisseur et n'est plus disponible.

Garantie à vie: Sur tous les cadres, faits de bois franc séché, de même que les ressorts et mécanismes de fauteuil et de canapé lit, fermetures éclairées et velcros et toutes les coutures et morceaux capitonnés, lorsque ceux-ci sont soumis à un usage normal.

Garantie de 5 ans: Sur tous les cuirs choisis par Via avec soin et soumis à un usage normal, leur longévité dépassera largement leur garantie. Les dommages causés par des brûlures, coupures, égratignures par griffes d'animaux, bagues, ongles, vêtements, exposition au plein soleil ou à une source de chauffage, dommage et décoloration causés par le sébum du cuir chevelu et la transpiration corporelle ainsi qu'à des procédés de nettoyage non recommandés ne sont pas couverts. Des changements légers de la couleur de cuir sont normaux. Les variations de couleur et grain, les marques naturelles et légères cicatrices sont des caractéristiques d'une peau de haute qualité. De par sa nature, le cuir pleine fleur aura tendance à s'étendre et des plis sur les sièges et dossiers se formeront, ceci est normal.

La garantie n'est pas valable si un traitement quel qu'il soit a été fait sur le meuble, cuir ou tissus, puisque nous ne pouvons certifier la qualité du ou des produits utilisés. Si une pièce de cuir devenait défectueuse, meubles Via, à sa discrétion, retouchera la partie affectée ou remplacera uniquement la partie affectée sans frais avec le cuir de la teinte la plus près possible. L'usage et le nombre d'années apportent une patine et un vieillissement au niveau couleur et grain du cuir, une légère variation est à prévoir.

Garantie de 3 ans: Sur la fabrication et les matériaux de rembourrage, tel la mousse de polyuréthane de haute densité, selon un usage normal.

Garantie de 2 ans : Sur les moteurs électriques des modèles inclinables.

Garantie d'un an: Sur les composantes (câbles & poignées, boîte d'alimentation, bouton, batterie rechargeable (si applicable)) sur les modèles inclinables.

Garantie d'un an: Sur tous les tissus sélectionnés par Via et soumis à un usage normal.

Le « boulochage » de certains tissus est dû aux caractéristiques de la structure des fibres et il est considéré normal.

Les restrictions qui s'appliquent aux cuirs valent également pour les tissus.

Tout bruit de craquement ou grincement mineur entendu de mécanisme de métal ou de la carcasse de bois après un an d'utilisation sont normaux. Ils ne sont donc pas couverts par notre garantie.

La garantie sur nos mécanismes est non-applicable si les mécanismes sont tordus, car ce n'est pas un défaut de fabrication.

Entretien préventif des mécanismes :

Afin que les mécanismes demeurent silencieux, vous pouvez appliquer de la graisse blanche à l'aide d'un vaporisateur dans tous les joints. Ce n'est pas une nécessité mais ceci est très bon pour les mécanismes.

Il est de la responsabilité du client de protéger les planchers. Meubles Via ne peut être tenu responsable des égratignures causées par les meubles.

En cas de réclamation découlant de ces garanties, le client doit communiquer avec le détaillant ou il a fait l'acquisition du meuble et celui-ci déterminera avec Via les dispositions à prendre.